

01

INFORMATIQUE

N°1982 - 19 FÉVRIER 2009

01informatique.fr

ENQUÊTE

Comment les DSI participent à la relance de leurs entreprises P.28

PERSO

Ancien officier de marine, il est devenu consultant en sécurité P.50

SOLUTIONS

SUR LE TERRAIN

Simplifier la maintenance de ses PC en les virtualisant P.40



S'ÉQUIPER

Cisco propose un outil antispam aux PME P.49

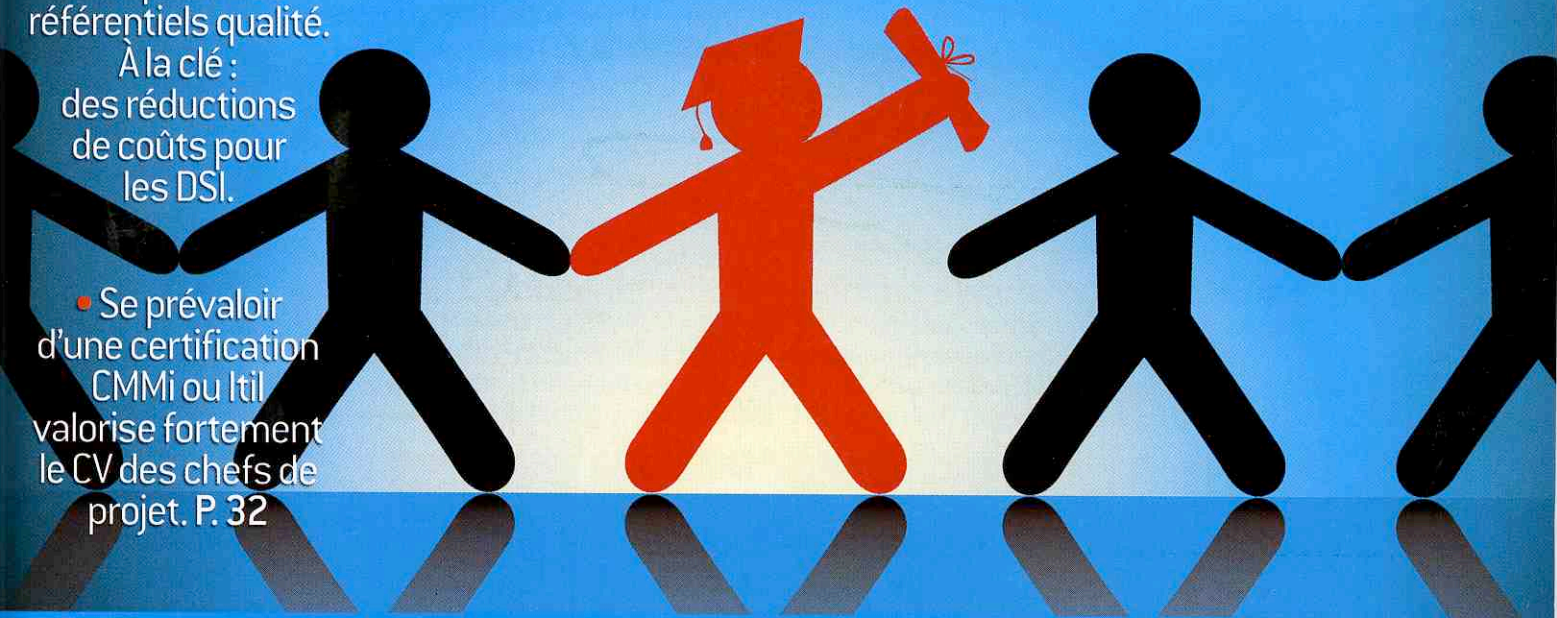
DOSSIER

Doper sa carrière en se formant à Itil et CMMi

- La crise accélère l'adoption des référentiels qualité.

À la clé : des réductions de coûts pour les DSI.

- Se prévaloir d'une certification CMMi ou Itil valorise fortement le CV des chefs de projet. P. 32



L'ÉVÉNEMENT

Inflation sur le prix des semi-conducteurs, les constructeurs de PC pourront-ils suivre ? P.8

GRUPE TESTS

France Metro: 3,5€ - DOM: 5,25€ - Belgique: 4€ - Suisse: 6,50 FS - Canada: 5,80 \$C - Luxembourg: 4€

M 02995 - 1982 - F: 3,50 €



DOCUMENTS.

Archivage sur disque : le « oui mais » de l'Afnor

La nouvelle mouture de la norme d'archivage Afnor Z 42-013 reconnaît enfin le Worm logique. Mais elle l'assortit d'une nouvelle exigence de traçabilité courant sur tout le cycle de vie des archives.

LES FAITS

Le 3 février dernier, le ministère de l'Industrie a autorisé l'Afnor à homologuer la révision de la norme Z 42-013. Poussée par l'Aproged et la FNTC, elle sera disponible fin février sur le site de l'Afnor, en téléchargement payant. Le document compte une quarantaine de pages.

L'ANALYSE

En matière de norme d'archivage, on ne connaît qu'elle : la norme Afnor Z 42-013. Et pour cause, elle existe depuis 1999. C'est surtout la seule qui couvre les aspects technologiques du stockage des archives

numériques. Seulement depuis des années, on connaît aussi ses limites : elle reste confinée aux supports optiques. Un manque que vient justement combler la nouvelle version, puisqu'elle englobe désormais les disques magnétiques.

Est-ce à dire que toutes les baies d'archivage respectent la norme Z 42-013 ? Pas à elles seules. Car elles ne sauraient satisfaire toutes les exigences de cette norme. Pour satisfaire les besoins d'intégrité et de pérennité des documents, le texte insiste en effet sur les notions de scellement (par calcul d'empreinte) et de traçabilité tout au long du cycle de vie des documents. Relativement nouvelle, cette traçabilité s'applique à la vie des archives

(attestation du dépôt, de la modification de sa durée de vie, de sa consultation...) et à des événements (quels acteurs, humains ou machines, ont utilisé le système; quand; pour faire quoi; avec quel résultat...). « Cette journalisation doit se décliner sur le périmètre entier du système d'archivage, lequel englobe la phase de capture, la gestion des archives et leur stockage », détaille Gérard Weisz, éditeur du projet de révision de la norme et membre de l'Aproged, l'association des professionnels du numérique. De fait, les baies d'archivage de type EMC Centerra constituent souvent le dernier bout de la chaîne, le stockage en l'occurrence. Les phases de capture et de gestion, pour leur part, sont effectuées au niveau des systèmes de fichiers, des coffres-forts électroniques, des référentiels de GED ou de record management.

La sphère publique dispose enfin d'une norme adaptée

Autre mise en garde : la norme stipule que tous les éléments du système d'archivage doivent se synchroniser à une référence temporelle. « Il s'agit d'une exigence formulée par des représentants du monde bancaire au sein du comité de normalisation, poursuit Gérard Weisz. En réaction aux mécanismes d'horodatage propriétaires embarqués dans les baies de disques. »

La conformité à la norme suppose également le respect des standards de la signature électronique, de façon à assurer les opérations de scellement des documents. Précisément ceux spécifiés par l'Etsi (European Telecommunications Standardization Institute). « Et ce afin que tous ces mécanismes puissent être audités », explique Alain Borghesi, vice-président de la FNTC (Fédération nationale des tiers de confiance). Reste donc à voir si les baies d'archivage, qui embarquent leur propre système de scellement, suivent les standards spécifiés dans la norme.

Mais ces questionnements ne doivent pas faire oublier les nouvelles perspectives offertes par la révision : « Le stockage sur disques optiques imposé jusque-là par la norme Z 42-013 s'avérait inadapté pour la conservation de documents produits en masse. La sphère publique, qui en souffrait particulièrement, dispose maintenant de sa norme », indique Alain Borghesi. Les entreprises privées, elles, ont d'ores et déjà commencé à archiver certaines pièces à valeur probatoire sur disques. Elles se sont en effet appuyées sur des textes réglementaires, lesquels, pour des domaines spécifiques, ont finalement anticipé

L'AVIS DU CONSULTANT



Patrick Venturini, chef de projet archivage chez ADP, groupe spécialisé dans l'externalisation des ressources humaines

« Une chaîne de confiance la plus proche des pratiques normatives.

Nous sommes sur le point de commercialiser une offre de dématérialisation dans laquelle nous proposerons un coffre-fort électronique pour archiver les bulletins de paie des salariés de nos clients. Pour ce projet, nous nous sommes alignés sur les nouvelles spécifications de la norme Z 42-013. L'idée maîtresse qui nous a guidés concerne la traçabilité des documents, lesquels doivent être scellés dès leur création, avant même qu'ils ne soient versés dans le coffre-fort. »

« Avec cette révision l'archivage devient plus fonctionnel.

L'ancienne version de la norme pouvait laisser penser que l'archivage se limitait à une simple application de procédés techniques. On se rend compte, aujourd'hui, que cette vision est dépassée. La norme Z 42-013 remonte dans les couches fonctionnelles. Elle impose qu'un document soit portable dans le temps grâce à sa gestion des index, lesquels ne doivent pas être soumis à une rupture technologique. Ceci induit une réflexion sur le format des métadonnées. »

Troisième révision pour la norme Afnor Z 42-013

- **1999** : première édition de la norme, initiée par les Archives de France. Elle restait cantonnée aux documents scannés.
- **2001** : première révision menée, cette fois, par l'Aproged. Elle introduit l'archivage de documents nativement électroniques.
- **2009** : deuxième révision de la norme, menée conjointement par l'Aproged et la FNTC. Elle reconnaît désormais les supports réinscriptibles.
- **À venir** : prochainement, la norme devrait être enrichie d'un guide d'applications.

la révision de la norme. « C'est le cas pour la facture et son double. Les textes qui datent respectivement de 2003 et 2007 indiquent clairement les conditions à respecter pour leur conservation, en mentionnant les supports réinscriptibles », rapporte Maître Sabine Lipovetsky, du cabinet Kahn & Associés.

Une norme franco-française à compléter

De l'aveu même de ses promoteurs, il manque encore quelques éléments à la norme Z 42-013. Ils concernent la qualité de l'enregistrement des CD et DVD, ainsi que les processus à mettre en place pour la migration de système. Mais les critiques de fond viennent d'ailleurs. En l'occurrence de la Fedisa, un jeune organisme plus ou moins rival de la FNTC. Cette fédération reproche le caractère franco-français de la norme et préfère, pour ces problématiques d'archivages, développer de nouvelles spécifications fondées sur des normes ISO déjà existantes (notamment la 27001, relatives à la sécurité informatique). ■ VINCENT BERDOT

MIDDLEWARE.

La messagerie interapplicative, version matérielle

Face aux exigences de l'accroissement du nombre de messages échangés et du temps réel, les spécialistes du middleware orienté messages, Tibco en tête, optent pour des boîtiers spécifiques.

LES FAITS

Pour la première fois de son histoire, Tibco se positionne sur le marché des équipements réseaux en proposant un routeur pour son protocole MOM, Rendezvous.

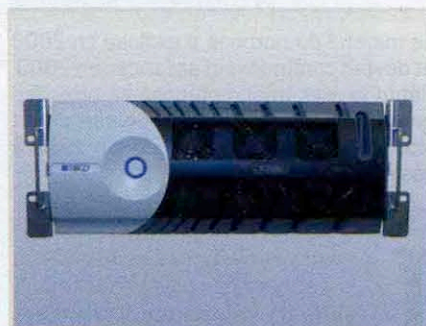
L'ANALYSE

Avec Rendezvous, Tibco domine le marché des MOM (Message-Oriented Middleware) à faible temps de latence. Une position que l'éditeur espère consolider en proposant le P-7500, un équipement réseau dédié au routage des messages Rendezvous. « Depuis des années, nous avons optimisé notre logiciel afin d'en obtenir les meilleures performances. Aujourd'hui, nous nous heurtons à un mur pour améliorer encore celles-ci, avoue Rourke McNamara, directeur du marketing produit SOA de Tibco. Pour aller au-delà, nous devons nous intéresser au hardware. »

Des circuits spécialisés très performants

Avec son boîtier d'accélération, Tibco concurrence les spécialistes tels que Tervela ou Cisco, qui propose le boîtier d'accélération ACE XML Gateway ainsi qu'une couche d'accélération DAL (Data-gram Acceleration Layer) pour ses commutateurs Infiniband SFS.

Autre concurrent de taille, IBM qui, avec Datapower, dispose d'une gamme complète d'accélérateurs dont le XM70 dédié aux MOM à faible latence lancé fin



Première incursion dans le domaine des équipements matériels pour Tibco, qui fait fabriquer ses boîtiers par Solace Systems.

2008. « Leurs solutions s'appuient sur des plates-formes matérielles multi-usages. Ce n'est pas notre cas : nous nous sommes tournés vers une architecture spécialisée, affirme Rourke McNamara. Nous avons préféré créer nos propres Asic, ce qui se traduit par des performances 10 fois supérieures à celles d'un serveur d'architecture classique, ainsi que par une réduction des temps de latence de 50 % et une amélioration d'un facteur deux de la prédictibilité des flux. »

Cette optimisation pour le protocole Rendezvous permet au P-7500 d'afficher un débit de 10 millions de messages par seconde. Institutions financières et télécoms sont la cible principale de ce boîtier, sur lequel ces grands consommateurs de Rendezvous pourront consolider leurs serveurs. ■ ALAIN CLAPAUD

APPROFONDIR VOTRE EXPERTISE ?

www.01informatique.fr